



# ACTION 19

## → ASSURER LA TERRITORIALISATION DU PRSE 3

• Lien PNSE : Transversal

### ◇ Objectifs

Mobiliser les acteurs locaux vis-à-vis des actions du PRSE 3 pour qu'ils interviennent comme des pilotes ou des relais de la dynamique régionale du plan à leur échelle territoriale, et mobilisent à leur tour d'autres acteurs pour que le plan vive à l'échelle locale.

### ○ Description

Cette action transversale vise à établir les principes méthodologiques et les mesures opérationnelles permettant au PRSE 3 de ne pas rester une démarche purement régionale et descendante, mais de devenir un plan qui intéresse, motive et fait se sentir concernés les acteurs des niveaux infrarégionaux. La notion de territorialisation concerne ainsi :

- le contenu même des actions : le déterminant de santé essentiel qu'est le cadre de vie est le résultat de l'ensemble de politiques conduites sur un territoire. C'est pourquoi le PRSE 3 comporte un certain nombre d'actions ou mesures dont le niveau de mise en œuvre est celui de la commune ou de l'EPCI,
- l'animation du PRSE 3 : les acteurs locaux seront mobilisés pour favoriser l'émergence d'initiatives locales,
- le pilotage d'actions du PRSE 3 : des acteurs déconcentrés pourront être pilotes d'actions ou de mesures,
- la communication : ce sera un moyen à l'appui de la territorialisation.

### ◇ Pilotage

SGAR

### □ Motivation de l'action

La territorialisation des PRSE 3 est un attendu inscrit dans le PNSE 3, dont l'un des axes principaux porte sur la caractérisation des inégalités environnementales et territoriales de santé, et l'un des attendus de mise en œuvre, porte sur l'appropriation de son message à tous les échelons de mise en œuvre des interventions publiques.

L'animation territoriale du PRSE 3 constitue un enjeu majeur, mis en évidence dans le discours de clôture de la dernière CRSE. Elle est indispensable à l'impulsion et au maintien de la mobilisation des territoires sur les orientations du PRSE 3. Elle doit mobiliser tant les structures internes du niveau départemental dans leurs missions d'accompagnement et de suivi des actions locales, que les bénéficiaires des actions au sein des collectivités et des filières professionnelles.

Les responsables territoriaux (Départements, EPCI, Communes) sont des acteurs de santé de premier rang, et en cela, des acteurs indispensables à la mise en œuvre du PRSE 3. Cependant, ils n'ont pas toujours conscience de leurs capacités (incidence sanitaire de leurs décisions), et redoutent parfois de se voir entraînés dans de nouvelles dépenses non compensées.

**MESURE ①**

Inscrire dans la feuille de route des pilotes des fiches-actions une attention particulière à la mobilisation des acteurs locaux dans le pilotage des actions

**MESURE ②**

Confier à certaines structures déconcentrées (DDT, DD(CS)PP, UD DREAL, DDARS) le pilotage de fiches ou de mesures du PRSE 3, ou la contribution active au partenariat de mise en œuvre.

- Cela facilitera le portage des messages qui constituent le PRSE à l'occasion des invitations des services de l'État aux réunions de SCoT, PLU, PPA..., pour la construction des Agenda 21 et des CLS par exemple, ou encore dans le cadre des manifestations locales dédiées au PRSE 3 (organisation de journées de sensibilisation d'échanges avec les acteurs territoriaux).

- L'hypothèse de ce portage permanent renforce la nécessité d'un suivi régulier du plan, tant du point de vue de ses réalisations que de son actualité, mais aussi de la mise à disposition de ses ambassadeurs de supports appropriés (2,3), ainsi que l'intérêt de l'organisation de liens renforcés avec les collectivités actives (3).

**MESURE ③**

Mobiliser les collectivités territoriales dans les actions comportant des appels à projets à leur attention.

- Cette mobilisation sera la tâche des pilotes, des partenaires de mise en œuvre, et sera relayée par des actions de communication spécifiques.

**MESURE ④**

Inciter l'organisation de rencontres territoriales régulières sur la santé-environnement :

- Les travaux conduits pour préparer la conférence régionale santé-environnement annuelle (préparation de bilans, supports de présentation et de diffusion) seront systématiquement communiqués aux animateurs des rencontres territoriales, afin de les aider dans leurs fonctions d'animation mais aussi pour matérialiser le trait d'union entre le discours régional et le discours local.

- Ces rencontres territoriales seront tournées vers les aspects opérationnels des actions menées (retours et partage d'expériences, échanges méthodologiques, présentation d'actions exemplaires en lien avec le processus de labellisation...), avec un objectif de mise en réseau des acteurs. Les principes de l'animation territoriale devront être définis dès le début de la mise en œuvre du PRSE, par exemple dans le cadre de séminaires départementaux.

**MESURE ⑤**

Réaliser une information annuelle auprès des CODERST

- Les CODERST ont été informés en 2017 du contenu du projet de PRSE 3. Ils seront sollicités pour entendre une communication annuelle sur l'avancement du plan, à l'aide éventuellement des outils conçus pour les conférences régionales santé-environnement, et dans le prolongement de celles-ci.

- Une proposition d'inscription du bilan du PRSE 3 pourrait également être faite annuellement aux conférences des territoires, à l'échelle de chaque Territoire de Santé.

**Partenaires**

- ▷ ADEME
- ▷ L'ensemble des acteurs concernés par les autres actions

**Publics cibles**

- ▷ Les acteurs de niveau départemental (UD DREAL, DDT, DD(CS)PP, DDARS) et local (associations locales ou déclinaisons locales des associations régionales...).